



## LE P'TIT LANLOUPAIS



### EDITORIAL

*C'est déjà l'automne et sur le calendrier et dans la nature.*

*C'est aussi le début de certains travaux dans notre commune.*

*Depuis l'automne dernier, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le CAUE 22 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'embellissement de la commune et une série d'actions va être mise en place. Elles concernent dans un premier temps le bourg.*

*Le projet de construction du hangar communal est lui en train de se finaliser : le permis de construire est accepté et des devis sont déjà arrivés. Les premiers travaux pourraient démarrer dès cet automne.*

*Ces deux projets seront développés dans le prochain bulletin communal.*

*En attendant, bel automne à tous.*

*Inès Gonse, première adjointe*

### PENNADSTUR

*An diskaramzer eo c'hoazh ha war an deziadur hag en natur.*

*Deroù-kentañ labourioù zo eo ivez evit hor c'humun.*

*Meur a emvod zo bet gant ar KSKE 22 (Kuzul Savouriezh, Kêraozouriezh hag an Endro) abaoe an diskaramzer tremenet gant ar pal kaeraat ar gumun hag ur rummad oberioù all a vo da heul. Kroget e vo er bourk da gentañ.*

*Emañ raktres savadur karrdi ar gumun o vont da benn : war an hent mat emañ an aotre sevel ha resevet eo bet rakprizioù c'hoazh. Gallout a rafe al labourioù kentañ kregiñ adalek an diskaramzer-mañ.*

*Displeget e vo an daou raktres-mañ er c'hannadig kêr a zeu.*

*Da c'hortoz, un diskaramzer kaer d'an holl !*

*Inès Gonse, eilmaer kentañ*

### Renseignements pratiques

**MAIRIE** : Téléphone 02 96 22 33 45

Courriel : [mairie.lanloup@orange.fr](mailto:mairie.lanloup@orange.fr)

Ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h

mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

**COLLECTE DES DECHETS** : le mercredi matin

Attention, nouveaux horaires pour la période hivernale jusqu'au 30 Avril 2016

\* Déchets ménagers : tous les 15 jours, semaine impaire.

\* Déchets triés : tous les 15 jours en semaine impaire également.

Le dernier passage se fera le mercredi 27 Avril 2016.

Tout renseignement complémentaire au 02 96 55 99 51 - [service.dechets@paimpol-goelo.com](mailto:service.dechets@paimpol-goelo.com)

## INFORMATIONS MUNICIPALES

*Au Roudour*, des travaux d'aménagement doivent être réalisés, courant octobre, par le Conseil Départemental afin de créer une liaison douce entre *Bel-Orient* et le Bourg.

### *L'urbanisme*

**Depuis le 15 juin 2015, le service urbanisme de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes.**

Il vous aide à bien comprendre les règles (hauteur de constructions, limites entre deux propriétés...) et vous accompagne lors du montage de votre dossier. Ce service est entièrement gratuit.

**Contact** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (Fermé le jeudi après-midi)

CCPG – service urbanisme 2 rue Lagadec

22860 Plourivo

Tél. : 02 96 55 97 71

### *Rencontrer un architecte conseil :*

Vous avez un projet de construction, réhabilitation, restructuration ou extension ?

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) assure des permanences au sein de la CCPG deux fois par mois afin de vous conseiller en amont de votre projet tout particulièrement sur l'aspect architectural.

Ces conseils personnalisés sont gratuits.

Les permanences se font uniquement sur rendez-vous auprès du service instruction-urbanisme

*La déclaration préalable de travaux* permet de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur pour des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre construction (ex: nouveau velux) et pour des travaux concernant une surface de faible importance (ex: pose d'un abri de jardin)

*Le certificat d'urbanisme* permet de connaître les règles applicables sur votre terrain : zonage, servitudes (ex : périmètre de protection des monuments historiques...) et vous permet de savoir si l'opération que vous projetez est réalisable, avant le dépôt d'un permis de construire.

*Le permis de construire* permet de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur pour une nouvelle construction, ou une extension importante.

*Vous pouvez toujours consulter, en mairie, les règles d'urbanisme en vigueur concernant votre terrain.*

## A vos blocs-notes

**Samedi 24 Octobre** : Soirée "crêpes-galettes" à la salle polyvalente de 17h à 22h organisée par le Comité des Fêtes.

**Mercredi 11 Novembre** : 11h, cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux Morts.  
12h30, repas offert par le CCAS aux Lanloupais de 65 ans et plus.

**Samedi 14 Novembre** : 19h30, repas/concert jazz à la salle polyvalente, organisé par l'association "La Gueule du loup" - Réservations au 09 60 19 16 97

**Dimanches 6 et 13 Décembre** : Elections régionales.  
Bureau de vote ouvert de 8h à 18h

**Dimanche 20 Décembre** : Noël des enfants à la salle polyvalente à 15h.

## ELECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales auront lieu les **6 et 13 décembre** prochains. Ce scrutin permettra d'élire les 1757 conseillers régionaux des 13 grandes nouvelles régions métropolitaines en remplacement des 22 précédentes. Ce vote est le dernier avant l'élection présidentielle de 2017.

Les électeurs votent pour une liste régionale, avec des listes différentes pour chaque département. Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle reçoit un quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont alors répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Le nombre de sièges obtenus dépend du score à l'élection, si la liste remporte plus de 5%.

Mais si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il faut organiser un second tour auquel seuls ceux ayant récoltés plus de 10% au 1er tour peuvent participer. Entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées et les fusions entre celles ayant moins de 5% peuvent être effectuées. À l'issue du second tour, la procédure est la même qu'à un premier tour avec majorité absolue.

Le président de région en revanche n'est pas élu par les électeurs mais par les conseillers régionaux lors de la première assemblée régionale.

### ASSOCIATION "DANS LA GUEULE DU LOUP"

L'Association organise un repas concert le samedi 14 novembre à la salle polyvalente de Lanloup.

La soirée commencera à 19h30 avec à l'apéro :

- le Cameron trio qui interprètera des thèmes de jazz, de blues, de swing, de Summertime à Autumn leaves....toutes les saisons d'un coup!!! De Nat King Cole à Sting en passant par Charlie Chaplin : y'en aura pour tous les goûts!!! Avec Willia Prigent au chant, Manu Albert à la guitare et Gilles Ferlier à la contrebasse.
- ensuite au cours du repas, prestation de l'octet Big Ze Band, groupe briochin, qui interprète des grands standards de jazz, façon grand orchestre.

Le repas (12€ ) sera composé d'un kir, d'un cassoulet breton, d'un dessert et d'un café (kir et café sont offerts à ceux qui ont réservé le repas), le prix d'entrée pour le concert est de 8€ et de 7€ pour les adhérents

La programmation de l'association pour cet automne, outre cette soirée est la suivante :

- le 10 octobre à 20h30 : concert du trio de musique du Monde Oud Side à la salle de la Pomme à l'Abbaye de Beauport (entrée 12€ et 10€ adhérents),
- le 17 octobre à 20h30 : concert du duo Mario Canonge/Michel Zenino à la Sirène à Paimpol (15€).

L'adhésion à l'association est de 20€ par an. L'Assemblée Générale de l'Association se déroulera le samedi 12 décembre à l'ancienne crêperie de Lanleff et sera suivie d'un concert de musique des caraïbes avec la spécialiste du "steel drum" Céline Fabre,(entrée 8€ et 7€ pour les adhérents).

***Réservation pour le repas et les concerts au 09 60 19 16 97.***

Gilles Ferlier - Président de l'Association



### ASSOCIATION AMITIÉ ENTRAIDE LANLOUP - TOGO

Le 5 août, à l'occasion de la 23<sup>e</sup> "Foire à Tout", le bourg a connu une belle animation grâce aux nombreux chalands et curieux venus chercher "le trésor" parmi les étals divers et variés

## Ça s'est passé à Lanloup

14 juillet



Cérémonie au monument aux Morts



Nombreux sont les vacanciers et Lanloupais à s'être déplacés pour la soirée du Comité des Fêtes



Association Saint Loup/Saint Roch  
17 juillet - Chorale "Aimer chanter"



28 août - Choeur Octandre



A l'initiative de la Municipalité, une trentaine de personnes s'est retrouvée, le 29 août, pour une soirée conviviale jardin Guy Ropartz



27/09 - 80 personnes se sont réunies autour d'un sympathique buffet-apéritif et d'un couscous organisé par l'Association St Loup/St Roch

**Journal Communal de Lanloup**

**Directeur de la publication: Yannick Le Bars - Rédaction : Commission Communication**

**Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie**

**Distribution : équipe municipale - Dépôt légal : à parution 250 exemplaires**